

Commune de HENANBIHEN – Révision du PLU

Réunion PADD n°2 du 27/03/2024 - Compte-rendu

PRESENTS

- Cf. feuille de présence en annexe

ORDRE DU JOUR

- Echanges sur les projets communaux concernant les thématiques équipements, activités, mobilités... à intégrer dans le PADD du futur PLU de Hénanbihen.
- L'ensemble des éléments échangés et présents dans le tableau ci-contre a été intégré dans les différentes couches de travail du dossier de PLU et sera pris en compte dans la proposition de rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) de la commune de Hénanbihen.

TABLEAU RECAPITULATIF DES ECHANGES PAR THEMATIQUE

Equipements	Commerces
Création, au sein de l'ancienne caserne, d'un futur pôle médical (2 locaux pour praticiens) avec un logement communal au dessus : projet qui verra le jour en 2025.	Aujourd'hui il n'y a plus de commerces place de l'église. Volonté de la commune de protéger les commerces existants sur la place du cercle (arrivée d'un salon d'esthétique en 2022, et bientôt une activité de vente de matériel de chasse / pêche...).
Au nord de l'église, réaménagement de l'ancien presbytère en cours, pour la création d'une nouvelle bibliothèque + salle des associations + foyer jeune.	Volonté de densifier la zone commerciale de la Roche Couverte en permettant à la fois l'accueil de nouveaux commerces et de nouveaux artisans. Mais pas de protection des commerces existants sur cette zone.
Projet aux abords de l'école : déconstruction d'un hangar pour la construction d'une salle multiactivités car l'actuelle n'est plus aux normes et gêne au désenclavement de l'école) : ce projet va permettre de désenclaver l'îlot de l'école et permettre de créer une voie traversante entre rue Le Flanchec et rue de Bel Air.	La commune souhaite réanimer son bourg notamment à travers le renforcement des équipements publics, lapréservation des commerces existants et le renforcement du poids démographique du bourg (densification des gisements fonciers) : Ces différents éléments participent de la fréquentation du bourg.
Il pourrait être envisagé la mise en place d'un Emplacement Réserve à l'arrière de l'école afin de donner la priorité à la commune pour l'acquisition du foncier en cas de besoin en extension des bâtiments scolaires.	
Volonté de réfléchir à la création d'un nouvel équipement sportif sur le complexe, en complément du multistade.	
Les vestiaires présents sur le complexe sportif sont obsolètes et mériteraient une remise en état.	
Il pourrait être envisagé la création d'abris / préau, devant le stade : utile lors des principales manifestations sportives / communales.	
L'école ainsi que la station d'épuration sont en capacité d'accueillir la population envisagée sur les 10 prochaines années.	

Economie	Mobilités	Energie
La ZA de la Quenotterie est caractérisée par une imbrication d'un tissu urbanisé composé de plusieurs maisons d'habitation (anciennement construites en tant que maison de fonction des artisans). Il serait préférable sur les 10 prochaines années d'aller vers une stratégie de reprise de ce foncier à vocation habitat vers de l'activité (Emplacements réservés ?).	Une réflexion est en cours pour la réalisation d'une étude autour des mobilités du bourg : il s'agirait de dresser l'état des lieux des circulations à l'échelle du bourg (doux et motorisés) et de définir un plan des circulations et des pistes de travail pour améliorer la sécurité et l'organisation des déplacements doux et motorisés au sein du bourg.	L'ancienne carrière appartient aujourd'hui à LTM. Elle pourrait prochainement revenir aux mains de la commune. Dans ce cas, la commune réfléchit à la mise en place d'un projet de développement photovoltaïque.
Une partie de la ZA est gérée par l'intercommunalité. Deux cellules sont encore disponibles pour l'accueil d'artisans sur la zone (de part et d'autre de l'implantation du serrurier).	Il existe notamment une problématique rue Maréchal Joffre avec un fort trafic : volonté de réduire les circulations sur cette voie.	La commune est en réflexion sur la mise en place d'une chaufferie centrale pour les différents équipements communaux : mairie, école, nouvelle salle multiactivités.
Il serait aussi opportun d'optimiser les bâtiments de LTM pour autre chose que du stockage, pour permettre l'accueil d'activités artisanales.	Il est nécessaire de régler le trafic automobile dans un premier temps pour ensuite identifier les meilleurs itinéraires sur lesquels travailler pour aménager et sécuriser les liaisons douces (piéton et cycliste).	Une réflexion est en cours pour la pose de panneaux photovoltaïques sur le toit de la future salle multiactivités.
1 demande a été faite récemment à la commune pour l'implantation d'une activité de production de galette.	Nécessité de travailler sur les flux de circulation autour du futur lotissement et de la zone de la Roche Couverte.	La salle des fêtes représente aujourd'hui un gouffre thermique : il s'agirait de la rénover afin d'améliorer son isolation thermique.
L'entreprise Launay, implantée au sud de la ZA, a fait connaître à la commune son besoin de foncier afin d'étendre son activité (besoin pour du stationnement et non pour la création de bâtiment). Le besoin est pour le moment estimé à environ 5000m ² mais la commune va se rapprocher de l'entreprise pour mieux connaître ses besoins.		
La commune souhaite aussi intégrer dans son projet de PLU, une zone d'extension de l'ordre de 0,5ha pour l'accueil de nouveaux artisans sur son territoire. Ce demi-hectare pourrait être localisé en continuité de l'enveloppe bâtie de la ZA, à côté des cellules de LTM.		

